

Report from the Steering Committee and the President

THE ENCJ Office started functioning as of January 1st. The Office is located at Avenue Louise 65 4th floor in Brussels. The office will officially be opened on February 19 in the presence of Mr. Jacques Barrot, Vice-president of the European Commission.

The Steering Committee was pleased to welcome at its meeting on 24 October 2008, Miguel Carmona Ruano and Antonio Montserrat Quintana, new Members of the Spanish Council, as new Members of the Steering Committee; Miguel Carmona Ruano has joined the Executive Board in place of Javier Laorden.

The Steering Committee has approved an outline of the proposals for the General Assembly kindly to be hosted by the High Council in Romania; the Executive Board has been considering more detailed arrangements.

The financial arrangements with the Commission have been finalised. The other principal matters dealt with by the Executive Board and the Steering Committee are set out in the other parts of this bulletin.

Rapport du Comité de pilotage et du Président

LE SECRÉTARIAT du RECJ fonctionne depuis le 1er janvier 2009. Le Secrétariat est situé Avenue Louise, 65, 4e étage à Bruxelles. Le secrétariat sera officiellement ouvert le 19 février prochain en présence de M. Jacques Barrot, Vice-Président de la Commission européenne.

Lors de la réunion du 24 octobre 2008, le Comité de pilotage a accueilli Miguel Carmona Ruano et Antonio Montserrat Quintana, nouveaux membres du Conseil espagnol, en tant que nouveaux membres du Comité de pilotage. Miguel Carmona Ruano a été élu au Bureau exécutif en remplacement de Javier Laorden.

Le Comité de pilotage a également approuvé le cadre général de la prochaine réunion de l'Assemblée générale qui sera organisée grâce à la précieuse

collaboration du Conseil supérieur de Roumanie. Le Bureau exécutif s'est occupé des questions plus pratiques d'organisation de cette réunion.

Les arrangements financiers avec la Commission européenne ont été finalisés. Vous pourrez prendre connaissance des autres questions traitées par le Bureau exécutif et le Comité de pilotage à la lecture des différentes parties du présent Bulletin.



CONTACT

Editor-in-chief: Sir John Thomas
Editors: Philip Cash, Monique van der Goes
Designer: Jo Pennington
The ENCJ gratefully acknowledges the support of the European Commission.

Avenue Louise, 65, 4th floor
B – 1050 BRUSSELS
www.encj.eu
encj@csj.be
☎003 (0)2 535 1605

Rédacteur en chef: Sir John Thomas
Rédacteurs: Philip Cash, Monique van der Goes
Concepteur: Jo Pennington
Le Bulletin RECJ est édité grâce au soutien de la Commission européenne.

Criminal Justice

THE European Commission is launching a number of initiatives in this field. But the absence of a European criminal law network for judges means that there is a real need for this working group. The group last met in London in September 2008 and attendees included the President of the ENCJ, the Vice President of Eurojust; the Head of the Law Societies' Joint Brussels' Office and representatives of the European Commission.

Work is being taken forward on the EC's Green paper on 'Admissibility of Evidence' and the Framework Documents on the 'European Arrest Warrants' and the 'Provisions Concerning Convictions'. The group also agreed to expand the extent to which online information is exchanged.

The Italian Council (who co-chair this Working Group with England & Wales) are preparing to host a meeting in the first part of 2009 which will focus on terrorism: Deportation without trial; Use of administrative procedures; Admissibility of intercepted telecommunications; Proportional or repressive responses; International co-operation; Disclosure of evidence; Increased specialisation of judges and prosecutors and Limitations of the jury system in terrorist cases.

Consideration is also being given to a conference on the European Arrest Warrant to take place later in 2009.



Justice pénale

LA COMMISSION européenne a pris un certain nombre d'initiatives dans ce domaine. Mais en l'absence d'un réseau européen de droit pénal pour les juges, le besoin d'un tel groupe de travail se fait ressentir. Le groupe de travail s'est réuni en septembre dernier à Londres. Le Président du RECJ, le vice-président d'Eurojust, le chef du bureau de Bruxelles des Law Societies, et des représentants de la Commission européenne y ont participé.

Le travail a bien avancé sur le Livre vert de la Commission européenne sur l'admissibilité des preuves, ainsi que sur les Documents cadres sur le mandat d'arrêt européen et les dispositions relatives aux condamnations. Le groupe s'est également accordé sur l'augmentation du degré d'échange d'information par voie électronique.

Le Conseil italien (qui co-préside le groupe de travail avec le Conseil d'Angleterre et du Pays de Galles) est en train de préparer la prochaine réunion du groupe de travail durant la première partie de 2009. Cette réunion se concentrera sur le terrorisme : l'expulsion sans procès, l'utilisation de procédures administratives, l'admissibilité des télécommunications interceptées, les réponses proportionnelles ou répressives, la coopération internationale, la communication de preuve, la spécialisation plus grande des juges et des procureurs et les limitations du recours au jury dans des affaires de terrorisme. Il a enfin également été envisagé l'organisation d'une conférence sur le mandat d'arrêt européen au 2e semestre 2009.



Quality Management

THE working group met in October. At the meeting a representative of the CEPEJ (the European Commission for the Efficiency of Justice) was present. As CEPEJ is working on a resolution on Quality Management as well, it is important that the work is coordinated. Therefore cooperation should be continued. CCJE opinion no. 11 on the quality of judicial decisions will also be taken into account by the working group.

Gestion de la qualité

LE GROUPE de travail s'est réuni en octobre. Un représentant de la CEPEJ était présent lors cette réunion. Comme la CEPEJ travaille sur la question de la gestion de la qualité également, il était important de prévoir la coordination des travaux. C'est pourquoi, la coopération sera poursuivie. L'avis n° 10 du CCJE sur la qualité des décisions judiciaires sera également pris en compte par le groupe de travail.

Mutual confidence

⇒ THE Working Group "Mutual Confidence" met on 1 December in Brussels. Two guests took the floor at the beginning of the meeting: Caroline Morgan, from the European Commission, who reported on the status of relevant files in the field of "Criminal Justice" and Mr. João Paulo Simoes De Almeida, Secretary of the European Judicial Network in Civil and Commercial Matters, who outlined the organization, functioning and tasks of the network.

After fruitful discussions with both parties, and between the participants, the Working Group agreed to continue work on the following subjects: the state of relations between the Councils and national contact points of EJN in Civil and Commercial matters and the organization of the integration of working group "mutual confidence" in the other ENCJ working groups (public confidence, quality management, ethics and criminal policy).

Confiance mutuelle

⇒ LE GROUPE de travail "Confiance mutuelle" s'est réuni le 1er décembre dernier à Bruxelles. Deux invités ont pris la parole en commencement de la réunion : Mme Caroline Morgan, de la Commission européenne, qui a fait le point sur l'état des dossiers relevant du volet « Justice pénale » et M. João Paulo Simoes de Almeida, Secrétaire du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (REJ), qui a exposé l'organisation, le fonctionnement et les tâches de ce Réseau.

De l'ensemble des discussions avec les deux interlocuteurs, ainsi que des débats entre les participants, le groupe de travail a convenu de poursuivre le travail sur les points suivants : connaître l'état des relations entre les Membres du RECJ et les points de contact du REJ en matière civile et commerciale, organiser l'intégration des travaux du groupe de travail « Confiance mutuelle » dans les autres groupes de travail RECJ (confiance de la population, management de la qualité, déontologie et politique criminelle).

Judicial conduct

AS A reminder, the working group "Liability of judges" has decided, after agreement of the General Assembly in Budapest, to focus its work on issues relating to the judicial ethics of judges. The group met in Brussels on 16 December. After setting the procedures for updating the Annex to the Opinion No. 3 of the Consultative Council of European Judges, which defines the principal elements of judicial conduct in each Member State of the Council of Europe, the working group discussed and set a list of values for the judges (i.e., what society expects of judges), a list of qualities required of judges (i.e., what judges must do to meet the expectations of society) and what it implies for judges.

The work will now focus on defining each of these values and showing the concrete influence of these values.

Déontologie

POUR rappel, le groupe de travail « Responsabilité des juges » a décidé, de l'accord de l'assemblée générale de Budapest, d'orienter ses travaux vers les questions relatives à la déontologie des magistrats. Le groupe s'est réuni à Bruxelles, le 16 décembre dernier.

Après avoir fixé les modalités de mise à jour de l'annexe de l'avis n° 3 du Conseil consultatif des juges européens, reprenant les principaux aspects de la déontologie des magistrats dans chaque Etat membre du Conseil de l'Europe, le groupe de travail a discuté et fixé une liste de valeurs communes pour les juges (c'est-à-dire, ce que la société attend des juges), une liste des qualités requises pour les juges (c'est-à-dire, ce que les juges doivent accomplir pour répondre aux attentes de la société) et ce que cela implique pour le juge.

Le travail doit se poursuivre maintenant pour définir chacune de ces valeurs et montrer concrètement l'influence de ces valeurs.

The European Commission, the European Parliament and the Council of the European Union

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne

1. Justice Forum on Judicial Training, 11 November 2008

ON 11 NOVEMBER 2008 there was a Sub-Group Meeting of the Justice Forum to discuss training and the needs of legal professionals in applying EU law. This meeting took place against the background of the adoption, on 24 October 2008, of the Resolution of the Council of Ministers on the training of judges, prosecutors and judicial staff in the European Union and the important report of the European Parliament on the Role of the National Judge in the European Judicial System.

The meeting heard from Mr Francisco Fonseca Director of Directorate E, Judge Lindh of the European Court of Justice and Ms Diana Wallis, MEP, who had been the rapporteur of the Report of the Parliament. Judge de Werd (of the Netherlands) and Judge Couwenberg (of Belgium) gave practical examples of how judges could receive assistance and training in relation to the development of European law. Several of the bodies which provided training made brief presentations as to the training each offered; there was also an important presentation about funding possibilities for the training of judges and court staff.

It was clear that the problems that exist in relation to the training of judges had been identified in the report of the European Parliament; these included the provision of proper access to information (complicated by the multiplicity of websites), the need for language training, the different terms in which community law was implemented in Member States, cost (in terms of lost court time and delays to cases), and the general need to make judges more comfortable with the application of European law. It was encouraging to learn that steps were being taken to resolve the issue of multiple websites and that there are significant funds available for training programmes.

What is needed is to capture the imagination and interest of judges in the growing importance of



1. Forum Justice sur la formation judiciaire, le 11 novembre 2008

LE 11 NOVEMBRE 2008, un sous groupe du Forum Justice s'est réuni afin de discuter de la formation et des besoins des professions juridiques en ce qui concerne l'application du droit communautaire. Cette réunion s'est tenue tout de suite après l'adoption le 24 octobre 2008 par le Conseil des Ministre d'une résolution sur la formation des juges, des procureurs et des personnels judiciaires dans l'Union européenne, ainsi que la publication d'un rapport très important du Parlement européen sur le rôle du juge national dans le système judiciaire européen.

M. Francisco Fonseca, Directeur à la DG Justice Libertés Sécurité, le juge Lindh, de la Cour de Justice des Communautés européennes et Mme Diana Wallis, MPE, rapporteur du Rapport au Parlement européen, ont pris la parole durant cette réunion. Le Juge de Werd (des Pays-Bas) et la juge Van Couwenberg (de Belgique), ont également donné des exemples pratiques de la manière avec laquelle les juges pouvaient recevoir l'assistance et la formation nécessaires dans le droit communautaire. Plusieurs organismes qui proposent des formations ont également présenté leurs formations ainsi que des aspects tout à fait spécifiques tels l'e-learning. Les possibilités d'obtenir des subventions pour la formation des juges et du personnel judiciaire ont également été largement exposées.

Les problèmes relatifs à la question de la formation des juges et notamment l'accès adéquat à l'information (complicé en raison de la multitude des sites Internet), la nécessité de formations linguistiques, les différents termes dans lesquels le droit communautaire est mis en œuvre dans les Etats membres, le coût (en termes de perte de temps dans les tribunaux et de retard dans le traitement des affaires), et la nécessité absolue de rendre l'application du droit européen plus accessible aux juges, ont été clairement identifiés dans le rapport du Parlement européen.

Il est nécessaire de capter l'intérêt des juges sur



⇒ European law and its extension to many fields of justice. Judges do apply European law and have more experience of it than many currently recognise. This is because in most fields of justice, including criminal law, the national judges in the Member States are, in fact, applying instruments that have a common European origin. It is important to emphasise this fact and to make the judges therefore more comfortable with European law. It is also necessary to develop within each of the Member States practical methods of keeping the judiciary abreast of developments and providing training that is best suited to the work they do day by day in court. Making it relevant to the work they do is a key factor.

A number of interesting ideas, particularly the development of networks of judges who are expert in the different aspects of European law within Member States, deserve fuller consideration as an important adjunct to formal training. There was also a useful role that the European Judicial Exchange Programme could contribute. There are several issues which ENCJ working groups, particularly those on mutual confidence, e-justice and criminal justice should take forward.

⇒ L'importance croissante du droit européen et de son extension à de nombreux domaines de la justice. Les juges appliquent le droit européen et beaucoup reconnaissent qu'ils ont aujourd'hui plus d'expérience dans le droit européen. La raison en est que dans la plupart des domaines de la justice, y compris le droit pénal, les juges nationaux dans les États membres appliquent, en fait, des instruments qui ont une origine européenne. Il est important de souligner ce fait et de rendre les juges plus familiers avec le droit européen. Il est également nécessaire de développer dans chacun des États membres, des méthodes pratiques pour maintenir les magistrats au courant de l'évolution et de leur fournir la formation qui convient le mieux pour le travail qu'ils font au jour le jour au tribunal. Rendre la formation pertinente pour le travail qu'ils font, est un facteur clé.

Un certain nombre d'idées intéressantes, en particulier le développement de réseaux de juges experts dans les différents aspects du droit européen dans les États membres, méritent plus ample examen en tant que complément important à la formation. Le Programme d'échanges des acteurs judiciaire devrait contribuer à jouer un rôle utile dans la formation. Plusieurs questions devraient être abordées dans des groupes de travail du RECJ, en particulier ceux sur la confiance mutuelle, l'e-justice et la justice pénale.

2. Justice forum meeting on victims – 17 November 2008

ON 15 MARCH 2001, the Council made an important framework decision on the Standing of Victims in Criminal Proceedings setting out a broad set of standards for Member States to implement. As Councils for the Judiciary are concerned to ensure that their court systems provide ready access to justice, it is a subject of great interest to Councils as victims are often forgotten, particularly where they are not a party to proceedings. We therefore attended the meeting of the Forum.

The first purpose of the meeting was to consider the current position across Europe on the implementation of the Framework Decision; there were two presentations upon this subject. One of these was given by Victim Support in Portugal which is undertaking a project for a survey of the way the Framework Decision is operating in the Member States. We have agreed that the ENCJ will help this organisation in its project which is funded through the Criminal Justice Programme of the Commission. As soon as we have received the promised details, ⇒

2. Forum Justice sur les victimes – 17 novembre 2008

LE 15 MARS 2001, le Conseil a adopté une importante décision-cadre relative au statut des victimes dans les procédures pénales définissant un vaste ensemble de normes à mettre en œuvre par les États membres. Les conseils de la justice sont concernés par la question de l'accès réel aux tribunaux. C'est pourquoi, cette question est un sujet de grand intérêt pour les Conseils car les victimes sont souvent oubliées, notamment lorsque celles-ci ne sont pas parties à la procédure. Nous avons donc assisté à la réunion du Forum.

Le premier objectif de la réunion était d'examiner à travers l'Europe la situation actuelle de la mise en œuvre de la décision-cadre. Deux présentations ont permis d'introduire le sujet. Une de ces présentations a été donnée par un service d'aide aux victimes du Portugal qui a lancé un projet d'étude sur la manière dont la décision-cadre est mise en œuvre dans les États membres. Nous avons convenu que le RECJ apportera son aide à cet organisme dans la réalisation de son projet, lequel bénéficie du soutien financier de la Commission européenne. Dès que nous ⇒

⇒ we will be in touch with each Council. We regard this project and the work being carried out by the Centre for the Study of Democracy in Bulgaria as important in identifying the extent of compliance with the Framework Decision.

Implementation is a much more difficult subject than at first appears. This is because, given the different legislative regimes in the Member States, some of the provisions of the Framework require implementation through changes in police and prosecutorial practice, some require changes to regulations on the conduct of interviews or in relation to the use of information, some may require legislation or some may require changes in practice as to the way victims are dealt with in court. It is therefore important that the Councils assist in the project in determining how far the Framework Decision has been implemented in their State. It was clear from the representatives of Victim Support organisations that in some countries there had been a very real attempt to implement the framework decision whereas in others there had not. The significance of the Framework Decision for the Judiciary is apparent from the decision of the European Court in Pupino (16 June 2005).

In the afternoon there was a discussion as to the amendment of the 2001 Framework Decision. We had an impressive presentation by Caroline Morgan who has charge of the file at the Commission and many contributions from the experts present. It is clear that the current Framework Decision needs revision to make its text more logical and easier to implement to achieve common standards across the Member States. We shall put forward drafting suggestions. We shall discuss this further at the General Assembly in Bucharest.

⇒ recevrons les détails du projet, nous informerons chaque Conseil. Pour nous, ce projet ainsi que les travaux menés par l'Observatoire pour l'étude de la démocratie en Bulgarie sont importants, en identifiant le degré de conformité avec la décision-cadre.

La mise en œuvre est une question beaucoup plus difficile qu'il n'y paraît à première vue. La raison en est que, compte tenu des différents régimes législatifs dans les États membres, certaines des dispositions de la décision-cadre exigent des changements dans les postes de police et dans la pratique du parquet, des changements dans la réglementation relative à la conduite d'entretiens ou à l'usage de l'information, certains changements dans la pratique quant à la manière dont les victimes sont traitées au sein du tribunal. Il est donc important que les Conseils puissent fournir une aide dans le cadre du projet afin de déterminer dans quelle mesure la décision-cadre a été mise en œuvre dans leur État. Les représentants des associations d'aide aux victimes nous affirment que dans certains pays, il y a eu une très réelle tentative de mettre en œuvre la décision-cadre alors que dans d'autres cette volonté n'existait pas. L'importance de la décision-cadre pour la magistrature ressort de la décision de la Cour européenne dans l'affaire Pupino (16 juin 2005).

L'après-midi a été consacrée à la discussion sur l'amendement de la décision-cadre 2001. Caroline Morgan, qui est en charge du dossier à la Commission, ainsi que plusieurs experts sont ensuite intervenus. Il est clair que cette décision-cadre devra être révisée afin de rendre le texte plus logique et plus facile à mettre en œuvre afin d'arriver à des normes communes dans les États membres. Nous allons présenter des suggestions d'ordre rédactionnel.

Lors de l'Assemblée générale à Bucarest, nous aurons l'occasion de discuter plus avant de cette question.

3. Future Programme

IN NOVEMBER 2004, the European Council adopted The Hague Programme, which establishes the general framework for European Union action in the field of justice and home affairs for the period 2005-2009.

The European institutions (Council, Commission and Parliament) have initiated procedures for the adoption of a new programme. It is expected to be adopted during the Swedish Presidency of the Council, in the 2nd half of 2009.

The Council has already adopted a first paper. Parliament will convene hearings next January, and it is awaiting a European Commission Communication in May 2009.

The Steering Committee decided to participate actively in the process of preparing the new programme. Thus the European Union Policies Permanent Commission of the ENCJ held its first meeting on this subject on December 2, and prepared a document containing the proposals of our Network. On the basis of this document, which remains to be approved by all Members, the Executive Board will meet representatives of the European Commission, European Parliament and of the permanent representations of several States to the European Union to persuade them to take our proposals into account in the next Justice Programme of the European Union.

3. Programme du Futur

EN NOVEMBRE 2004, le Conseil européen a adopté le Programme de La Haye qui établit le cadre général des actions de l'Union européenne dans le domaine de la justice et des affaires intérieures pour la période 2005-2009. Les institutions européennes (Conseil, Commission et Parlement) ont entamé les procédures en vue de l'adoption d'un nouveau Programme. Il devrait normalement être adopté sous la présidence suédoise du Conseil, au 2e semestre 2009.

Le Conseil a déjà adopté un premier document de réflexion. Le Parlement organisera en janvier prochain des auditions. Et on attend une Communication de la Commission européenne pour le mois de mai 2009.

Le Comité de pilotage a décidé d'être actif dans le processus de préparation du nouveau programme. C'est ainsi que la Commission permanente « Politiques de l'Union européenne » a tenu le 2 décembre dernier sa première réunion sur ce thème et a préparé un document reprenant les priorités qui pourraient être celles de notre Réseau. Sur la base de ce document, qui devra encore être approuvé par l'ensemble des Membres, le Bureau exécutif rencontrera des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen ainsi que des Représentations permanentes de plusieurs États membres auprès de l'Union européenne, afin de les convaincre d'inclure nos priorités dans le prochain Programme Justice de l'Union européenne.



Belgium

LAST September, a new High Council of Justice took office. The 44 members elected the Bureau, which is now composed of the four following permanent members: Nicole Roland (to hold the presidency during the first year), Jean-Luc Cottyn, Nadia De Vroede and Geert Vervaeke.

The General Assembly of the Council has just adopted its Multi-Year Plan 2008-2012 which includes the priority projects it intends to develop, alongside the statutory duties entrusted to it (examinations for appointment to the judiciary, and appointments of judges and heads of jurisdictions, handling complaints of litigants, audit, external control and drafting opinions for the policy-makers). Among the various projects, one involves the reorganisation of the Belgian judicial system and another a project on various aspects of human resources management in the judiciary, a project on training young people in justice or even a project to establish a prize for innovation in the judiciary. This whole plan can be found on the website of the CSJ: www.csj.be => Management plan.

In addition, last November, the CSJ received a delegation of the High Council of Magistracy of Romania, in the framework of a bilateral visit, during which members of both Councils had the opportunity to discuss issues of common interest such as the composition and competences of their respective Councils, discipline and evaluation of judges, appointment procedures and training of judges.

In addition, the Judicial Training Institute, formally established more than one year ago, should finally begin operations in January 2009, under the direction of Edith Van den Broeck, past President of the ENCJ.

Belgique

EN SEPTEMBRE dernier, un nouveau mandat du Conseil supérieur de la Justice s'est installé. Les 44 membres ont élu le Bureau composé des quatre membres permanents suivants : Nicole Roland (qui exercera la présidence durant la première année), Jean-Luc Cottyn, Nadia De Vroede et Geert Vervaeke.

L'assemblée générale du Conseil vient d'adopter son Plan pluriannuel 2008-2012 dans lequel sont repris les projets prioritaires qu'il compte développer à côté des tâches légales qui lui sont confiées (examens d'accès à la magistrature, nominations des magistrats et des chefs de corps, traitement des plaintes des justiciables, audit, contrôle externe et avis aux responsables politiques). Parmi les projets, à noter un projet relatif au réaménagement de l'organisation judiciaire belge, un projet relatif aux différents aspects de la politique de gestion des ressources humaines dans la magistrature, un projet sur la formation des jeunes à la justice ou encore un projet visant à instaurer un prix de l'innovation dans l'organisation judiciaire. L'ensemble de ce plan peut être consulté sur le site internet du CSJ : www.csj.be => Plan pluriannuel.

Par ailleurs, le CSJ a reçu en novembre dernier, une délégation du Conseil supérieur de la magistrature de Roumanie, dans le cadre d'une visite bilatérale, au cours de laquelle, les membres des deux Conseils ont eu l'occasion de discuter de questions d'intérêt commun telles que la composition et les compétences des Conseils, la discipline et l'évaluation des magistrats, les procédures de nomination ou encore, la formation des magistrats.

Enfin, l'Institut de formation judiciaire, créé formellement voici plus d'un an, devrait enfin commencer à fonctionner en janvier 2009, sous la direction d'Edith Van den Broeck, ancienne Présidente du RECJ.

France

AS ANNOUNCED, the French Parliament amended the part of the Constitution which set out the composition and functions of the "Conseil supérieur de la Magistrature".

Each section of the CSM will consist of 15 members: six elected judges or prosecutors, six persons (designated by the President of the Republic, the President of the National Assembly and the President of the Senate), one representative of the Council of State, one representative of the lawyers and either the First President of the Court of Cassation (who will chair the section of the Council with responsibility for the judiciary) or the



France

COMME annoncé, le Parlement français a modifié la Constitution en ce qui concerne la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature.

Chaque formation (section) du CSM sera composée de 15 membres: six magistrats élus, six personnalités (désignées par le président de la République, le président de l'Assemblée et le président du Sénat), un représentant du Conseil d'Etat, un représentant des avocats et le Premier Président de la Cour de cassation (pour présider la section « siège ») ou le Procureur général près la Cour de cassation (pour présider la section « parquet »). En



⇒ Procureur General of the Court of Cassation (who will chair the section responsible for the prosecutors). In disciplinary matters, each section will be composed of half judges or prosecutors and half non-magistrates, while for appointments, "non-judicial" will have the majority. The CSM will meet in plenary of 15 members under the authority of the First President of the Court of Cassation, six judges or prosecutors and eight persons who are not judges or prosecutors.

This reform is important for the judiciary and Councils for the Judiciary in Europe as it is contrary to the general accepted principles for the composition of Councils as set out in the declaration adopted by the ENCJ General Assembly in Budapest, and the Consultative Council of European Judges in its Opinion No. 10.

Ireland

Work is continuing on the development of a Criminal Court Complex in Dublin. The complex, which will cost in the region of EUR130 million to construct, commenced in June 2007 and will be completed in late 2009 or early 2010. The Criminal Court Complex will be an 11 storey building of approximately 25,000m² and will include 22 courtrooms which will be enabled for video-conferencing, digital recording and electronic display of evidence.

Legislation has recently been enacted which has abolished the upper age limit for jury service but persons 65 and over remain excusable as of right.

A Digital Audio Recording system, which in a courtroom environment provides for the recording of court proceedings within the courtroom, commenced implementation in a small number of courtrooms on a pilot basis earlier last year (2008). The pilot has been satisfactory completed and full implementation across all Court locations has commenced with installation in all venues expected sometime in 2010.

Italy

THE following ideas are being developed by the new government. The composition of the Council is being considered. A body will be created composed of 1/3 magistrates, 1/3 chosen by parliament, and 1/3 chosen by the President of the Republic. Another idea is to separate the careers of judges and prosecutors. Lastly the separation of the police and prosecutors has been discussed. The dependence of the police on the prosecutor is perceived as problematic. The ideas have not been developed and adopted yet as there is a more important problem that needs resolving first. In Southern Italy there is a shortage of judges. New rules are being developed that foresee economic and career incentives for judges working in Southern Italy.

In two cases involving the Prime Minister the judges dealing with the case have posed questions on whether the law granting immunity to politicians is in conformity with the Constitution. ⇒

⇒ matière disciplinaire, chaque section sera composée paritairement, alors que pour les nominations, les « non-magistrats » seront majoritaires. Enfin, le CSM se réunira en plénière de 15 membres, sous l'autorité du Premier président de la Cour de cassation, six magistrats et huit non-magistrats.

Cette réforme est importante pour les pouvoirs judiciaires et les Conseils de Justice en Europe car elle s'inscrit en opposition aux idées générales reprises dans la déclaration adoptée par l'assemblée générale du RE CJ à Budapest, ainsi que par le Conseil consultatif des juges européens dans son avis n° 10.

Irlande

LA CONSTRUCTION d'un complexe pour la Cour criminelle de Dublin se poursuit. Ce complexe, dont la construction coutera 130 millions EUR, a débuté en juin 2007 et sera terminé fin 2009 ou au plus tard en 2010. Il comptera approximativement 25.000 m² et contiendra 22 salles d'audience qui seront équipées pour la vidéo conférence, l'enregistrement digital et l'affichage électronique des preuves.

La loi qui abolit l'âge limite pour être juré vient d'être promulguée, mais les personnes âgées de plus de 65 ans pourront toujours être excusées de droit.

Un système d'enregistrement digital audio, qui permet l'enregistrement des procédures judiciaires au sein d'une salle d'audience, commence à être mis en œuvre dans un petit nombre de salles d'audience depuis début 2008, sur la base d'un projet pilote. Ce projet a été évalué de manière satisfaisante et on attend pour 2010 sa mise en œuvre complète dans tous les tribunaux.

Italie

LE NOUVEAU gouvernement est en train d'élaborer les projets suivants. La composition du Conseil est en question. La nouvelle institution serait composée de 1/3 des magistrats, 1/3 de membres choisis par la Parlement et 1/3 de membres choisis par le Président de la République. Une autre idée consiste dans la séparation de la carrière des juges de celle des procureurs. Enfin, la séparation de la police et des procureurs a été examinée. La dépendance de la police par rapport au procureur est perçue comme une question problématique. Ces idées n'ont pas encore été adoptées car l'Italie connaît des problèmes plus importants qui doivent être résolus en priorité. Dans le sud de l'Italie, il y a pénurie de juges. De nouvelles règles sont en cours d'élaboration afin de prévoir des incitants économiques et en termes de carrière pour les juges qui iront travailler dans le sud de l'Italie.

Dans deux affaires impliquant le Premier Ministre, ⇒ les juges chargés de l'affaire ont posé des questions sur la conformité de la loi accordant l'immunité à des responsables politiques par rapport à la Constitution.

Lithuania

⇒ THE LAW on Courts of the Republic of Lithuania was amended on July, 2008. The need to change the Law on Courts was the consequence of the decision of May 9th 2006 of the Constitutional Court of the Republic of Lithuania, where some provisions of the Law were considered to be unconstitutional. It took two years to make these changes. In drafting these amendments much attention has been given to the improvement of quality in the judicial system and to the increase of public confidence therein.

The new Law on National Courts Administration which regulates the activities of the National Courts Administration was adopted on 15th July, 2008. All functions of the National Courts Administration, which had been spread over different legal Acts, were integrated into one Law. The Law regulates the enlarged functions of the National Courts Administration, its structure, etc.

The Law on remuneration of judges of the Republic of Lithuania came into force on 15th November, 2008. This was the result of long debates; now, finally the system of remuneration of judges is clearly regulated Law.

New members of the Judicial Council were elected for a four-year term of office at the General Meeting of Judges on 14th November 2008. Currently, after the amendments of the Law on Courts, the Judicial Council consists of 21 members instead of 15.

Lituanie

⇒ LA LOI sur les tribunaux de la République de Lituanie a été modifiée en juillet 2008. La nécessité de modifier la loi sur les tribunaux est la conséquence de la décision du 9 mai 2006 de la Cour constitutionnelle de considérer certaines dispositions de la loi comme inconstitutionnelles. Deux ans ont été nécessaires pour procéder à ces changements. Lors de l'élaboration de ces amendements, l'amélioration de la qualité du système judiciaire, ainsi que l'augmentation de la confiance du public ont fait l'objet d'une très grande attention.

La nouvelle loi sur l'Administration nationale des tribunaux qui régit les activités de cette Administration a été adoptée le 15 juillet 2008. Toutes les fonctions de l'Administration nationale des tribunaux qui étaient dispersées dans différents actes juridiques, ont été rassemblées dans une seule loi. Cette loi régit les fonctions élargies de l'Administration nationale des cours, sa structure, etc.

La loi sur la rémunération des juges de la République de Lituanie est entrée en vigueur le 15 novembre 2008. Cette loi est le résultat de longs débats. Le système de rémunération des juges est enfin clairement réglé par la loi.

Les nouveaux membres du Conseil de la magistrature ont été élus pour un mandat de quatre ans lors de l'assemblée générale des juges qui s'est tenue le 14 novembre 2008. Actuellement, après les amendements de la loi sur les tribunaux, le Conseil de la magistrature est composé de 21 membres au lieu de 15.

Poland

THE National Council of the Judiciary of Poland organised in Warsaw on 22-23 October 2008 the Second Congress of Polish Judges. It was the most important Assembly of Judges for nine years and presented a great opportunity for discussing such important issues as mutual relations between the legislative, executive and judicial power in the context of cases where a lack of respect was shown for the judiciary as an apolitical and independent power. The urgent need of reform of the judiciary in Poland and the creation of one compact model in which the post of the judge would be the culmination of a judicial career were also discussed.

In the Assembly delegates of the highest powers of Poland and honoured foreign guests participated: Lord Justice Thomas, the President of the ENCJ and Mr. Orlando Afonso, The Vice-president of CCJE.

The participants of the Congress adopted a Resolution on the need for urgent action to ensure that the intention of the constitutional guarantees in respect of the judicial power protected the status of the judicial power because that is the premise of a well functioning state and in particular of the proper protection of the citizens' right to a fair trial.



Pologne

LE CONSEIL national de la magistrature de Pologne a organisé à Varsovie, les 22-23 octobre 2008, le deuxième Congrès des juges polonais. Il s'agissait de l'Assemblée des juges la plus importante depuis 9 ans. Cette réunion a offert la possibilité de discuter de questions aussi importantes que celles des relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire dans le contexte des cas de violation du pouvoir judiciaire comme pouvoir apolitique et indépendant. Le besoin urgent de réforme de la justice en Pologne et la création d'un modèle dans lequel le poste de juge serait le couronnement de la carrière judiciaire, ont également été examinés.

Des délégués des plus hautes autorités de la Pologne et des invités étrangers, dont Lord Justice Thomas, le Président du RECJ et M. Orlando Afonso, le vice-président du Conseil consultatif des Juges européens, ont participé aux travaux de cette Assemblée.

Les participants au Congrès ont adopté une résolution en vue de garantir constitutionnellement un statut adéquat pour le pouvoir judiciaire, parce que c'est le principe d'un Etat qui fonctionne bien, en particulier pour la protection des droits des citoyens à un procès.



Romania

ON THE 22-23 October 2008, the International Conference of Judicial Authorities took place in Bucharest. The event welcomed representatives of Judicial Councils from Albania, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Italy, Macedonia, Montenegro, Serbia, Hungary and Romania as well as heads of courts of appeal and prosecutors' offices attached to these from all over Romania. Independence of justice was the theme of the conference on which the participants elaborated, presenting progress and recent changes in their respective countries.

In October 2008, The Superior Council of Magistracy endorsed a draft law to amend the Criminal Code by introducing two new offences "pressures on justice" and "contempt of judicial organs", as criminal acts against the delivery of justice. The new provisions aim at ensuring better protection of magistrates by criminalising offensive public declarations aimed at judges, prosecutors and others concerned with the enforcement of criminal justice in order to intimidate or influence them in the course of judicial proceedings.

Roumanie

La Conférence internationale des autorités judiciaires s'est tenue à Bucarest les 22 et 23 octobre 2008. Des représentants des conseils de la magistrature d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, d'Italie, de Macédoine, du Monténégro, de Serbie, de Hongrie et de Roumanie étaient présents ainsi que les chefs des cours d'appel et des parquets des procureurs près ces cours, venus de toute la Roumanie. L'indépendance de la justice a été le thème de la conférence, thème sur lequel les participants ont présenté les progrès et les évolutions récentes dans leurs pays respectifs.

En octobre 2008, le Conseil supérieur de la magistrature a approuvé un projet de loi modifiant le Code pénal en introduisant deux nouvelles incriminations, "les pressions sur la justice" et «la menace sur les organes judiciaires", en tant qu'actes criminels contre l'administration de la justice. Les nouvelles dispositions visent à assurer une meilleure protection des magistrats en incriminant l'offense par déclarations publiques envers les juges, les procureurs et les organes de poursuite pénale dans le but de les intimider ou de les influencer au cours de la procédure judiciaire.

Future Events

February 19

Official opening of the ENCJ Office by Mr Barrot, Brussels, Belgium.

February 20

Steering Committee meeting in Brussels, Belgium

April 20

Executive Board meeting in Bucharest, Romania

May 27-29

General Assembly in Bucharest, Romania

Prochains événements

19 février

Ouverture officielle du Secrétariat du RECJ par M. Barrot, Bruxelles, Belgique

20 février

Réunion du Comité de pilotage à Bruxelles, Belgique

20 avril

Réunion du Bureau Exécutif à Bucarest, Roumanie

27-29 mai 2009

Assemblée Générale à Bucarest, Roumanie

CCJE meeting

THE Consultative Council of European Judges (CCJE) of the Council of Europe met in Strasbourg from 12-14 November. The intention was to discuss and adopt Opinion no. 11 on the Quality of Judicial Decisions. The topic proved to be a hard nut to crack. However, after three days of detailed discussions and some extra work in the weeks after the meeting the opinion was adopted.

For the full text of the Opinion please check the website:

www.coe.int/t/dghl/cooperation/ccje/textes/Avis_en.asp

The next opinion of the CCJE will focus on the relation between judges and prosecutors. A conference on this topic will be organized in June 2009. The outcomes of the conference will serve as a basis for the drafting of the Opinion.

Réunion du CCJE

Le Conseil Consultatif des Juges Européens (CCJE) du Conseil de l'Europe s'est réuni à Strasbourg les 12-14 novembre 2008. L'objectif de la réunion était d'examiner et d'adopter l'avis n° 11 sur la qualité des décisions de justice. Le sujet s'est révélé être assez difficile. Toutefois, après trois jours de discussions approfondies et de travail supplémentaire dans les semaines qui ont suivi la réunion, l'avis a enfin été adopté. Pour le texte intégral de l'avis, veuillez consulter le site Web:

www.coe.int/T/dghl/coopération/CCJE/textes/Avis_en.asp

Le prochain avis du CCJE se concentrera sur la relation entre les juges et les procureurs. Une conférence sur ce thème sera organisée en juin 2009. Les résultats de la conférence serviront de base pour la rédaction de l'avis.

Recent publications

Publications récentes

● The Association of Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the European Union has recently published newsletter no.20 which contains a report with recommendations aimed at the European court of Justice and national courts to improve the preliminary reference procedure.

http://www.juradmin.eu/en/newsletter/newsletter_en.html

● CEPEJ (the European Commission for the Efficiency of Justice of the Council of Europe) has published its 2008 report (data 2006) on the European Judicial Systems – Efficiency and quality of Justice. The report can be found through the website of CEPEJ

<http://www.coe.int/t/dg1/legalcooperation/cepej/>

● The Court of Justice of the European Communities has published a book on the jurisdictions of the European Union Member States – structure and organisation. It is designed to offer the readers a panoramic view of the judicial systems and procedures of each European Union Member State. The book is currently only available in French.

http://bookshop.europa.eu/eubookshop/FileCache/PUBPDF/QD7707226FRC/QD7707226FRC_002.pdf

● The Judges Council of England and Wales has produced a directory of European bodies relating to Justice. The directory is an attempt to set out the various bodies relating to justice that operate within the EU and the Council of Europe; it attempts to state what each body does.

The directory can be found on the ENCJ website www.encj.eu under publications.

● L'ASSOCIATION des Conseils d'Etat et des juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne a publié récemment une lettre d'information n° 20, dans laquelle est repris un rapport contenant des recommandations à l'intention de la Cour européenne de Justice et des tribunaux nationaux afin d'améliorer la procédure préjudicielle.

http://www.juradmin.eu/fr/newsletter/pdf/Hr_20-Fr.pdf

● La CEPEJ (Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe) vient de publier son rapport 2008 (données 2006) sur les systèmes judiciaires européennes – Efficacité et qualité de la justice. Ce rapport peut être consulté sur le site Internet de la CEPEJ

http://www.coe.int/t/dg1/legalcooperation/cepej/default_FR.asp?

● La Cour de justice des Communautés européennes vient de publier un ouvrage sur les juridictions des Etats membres de l'Union européenne, leur structure et leur organisation. Cet ouvrage offre aux lecteurs une vue panoramique des systèmes et des procédures judiciaires de chaque Etat membre de l'Union européenne. Cet ouvrage n'est actuellement disponible qu'en français.

http://bookshop.europa.eu/eubookshop/FileCache/PUBPDF/QD7707226FRC/QD7707226FRC_002.pdf

● Le Conseil des juges d'Angleterre et du Pays de Galles a réalisé un répertoire des organes européens concernés en relation avec la Justice. Ce répertoire est un essai de rassemblement des différents organes concernés par la justice, fonctionnant dans l'Union européenne et au Conseil de l'Europe. Il tente également de définir ce que chaque organe fait. Le répertoire est disponible via le site Internet du RECJ www.encj.eu sous « Publications ».